

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 23 |
| Présents                          | 20 |
| Votants                           | 23 |

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Yann LIMOUSIN, Annalisa DEFILIPPI, Christophe GRANGE, Valérie SACLIER, Bernard MOSIO, Sylvie THOME, Nathalie UCHET, Stéphane ROCHE, Nélia JULIEN, Marie GOULARD, Frédéric CHASSAING, Séverine TARQUINI, Damien BRUNIER, Audrey DEREZ, Julien ALBALADEJO, Arthur CULLATI, Patrick FRECON, Célia RODRIGUEZ.

Excusés : Gilles FORTE (pouvoir à Julien ALBALADEJO), Nathalie DE JESUS (pouvoir à Patrick FRECON), Emeric FONTAINE (pouvoir à Célia RODRIGUEZ)

OBJET : SUBVENTION AU CCAS  
41 – 26/05/2026

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil municipal a inscrit, lors du vote du budget prévisionnel 2025, une somme de 36 000 € au chapitre 65 compte 657363 « subvention de fonctionnement aux établissements à caractère administratif ».

Cette somme est destinée à fournir une subvention au CCAS.

Il convient maintenant de confirmer cette subvention et son montant et d'autoriser le Maire à procéder à son versement.

Après avoir entendu le rapport de madame Emmanuelle GIOANETTI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

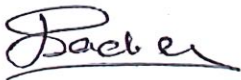
DECIDE d'octroyer une subvention de 36 000 € au CCAS

CHARGE madame le maire de procéder au versement de cette subvention

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI  
Maire

